

LeBrief du 24 février 2021

Cybersécurité : les hôpitaux sous pression du gouvernement

12 • 2 

Crédits : BlackJack3D/iStock

À l'occasion d'un déplacement à l'hôpital de Villefranche-sur-Saône, dernière victime d'une cyberattaque, les ministres de la Santé et de la Transition numérique ont annoncé une série de mesures pour renforcer la sécurité informatique des établissements de santé. La plus symbolique – et celle qui devrait le plus faire grincer des dents, **relève** Acteurs Publics – n'est pas une mesure de soutien, mais plutôt de pression.

« Même si le secteur de la santé et du médico-social ne représente que 11 % des attaques, on est sur le cœur du système, qui plus est au moment d'une pandémie, et on est donc confronté à un risque vital », avait insisté Emmanuel Macron vendredi dernier, lors de la présentation d'une stratégie nationale en matière de cybersécurité dotée d'un milliard d'euros.

« Face à l'augmentation de la menace, il n'est plus possible de faire de la cybersécurité une variable d'ajustement des projets informatiques des établissements de santé », ont alerté les deux ministres dans un communiqué. Le gouvernement a dès lors décidé de n'accorder le soutien de l'État qu'aux projets informatiques des établissements de santé dont le budget informatique consacré à la cybersécurité est de l'ordre de 5 à 10 %.

135 groupements hospitaliers français seront par ailleurs catégorisés d'ici trois mois en tant qu'« opérateurs de service essentiels ». Une catégorie élargie des « opérateurs d'importance vitale » auxquels

En contrepartie, les établissements de santé pourront bénéficier de nouveaux coups de pouce financiers de l'État, de l'ordre d'environ 25 millions d'euros.



12 commentaires

 **dvr-x** - 24/02/21 à 11:25:14 #1

Du coup, on y vient ! C'est une bonne chose.


 **coco74** - 24/02/21 à 14:17:07 #2


C'est un comble que ces hôpitaux n'étaient pas OIV quand même ... jusqu'ici.

 **Nerg34** - 24/02/21 à 15:13:02 #3

J'adore le "coup de pouce" de 25 millions d'euros. Il y'a 1356 établissements de santé public en France cela fait donc environ 18 500 euros par établissement.

Il vont faire quoi avec ça?

 **barthous** - 24/02/21 à 16:10:51 #4

 **Nerg34** Il y a 135 groupements, ça fait 10 fois plus, surtout si c'est mutualisé entre groupement.

Édité par barthous le 24/02/2021 à 16:11

 **Arkeen** - 24/02/21 à 17:25:20 #5

Il ne faudrait pas auditer, plutôt que forcer une partie du budget ?


 **Nerg34** - 24/02/21 à 19:53:29 #6

barthous a écrit :

Il y a 135 groupements, ça fait 10 fois plus, surtout si c'est mutualisé entre groupement.



Je ne dis pas que c'est pas important mais à un moment il faut aussi apporter les moyens... Soit financier soit en apportant la solution gratuitement.

 **fred42** - 24/02/21 à 20:15:57

#7

Nerg34 a écrit :

Un groupement ça reste plusieurs établissements avec chacun sa sécurité et son réseau propre. Donc on en revient au même : contraintes importantes et pas de fric. Ils vont faire comment les hôpitaux ?

Il y a beaucoup de fric dans les hôpitaux français, mais il ne va pas là où il faut.

On peut lire **ici** : *Il y a donc à la fois trop de postes administratifs, déclarés ou non en tant que tels et **trop de tâches administratives déléguées au personnel soignant et coûtant trop cher.***

La partie que j'ai mise ne gras est affligeante ! On dit manquer de soignants et on les utilise mal alors qu'ils coûtent cher.

Donc, on rationalise tout ça et on pourra payer ce qu'il faut pour la sécurité informatique.

 **barthous** - 24/02/21 à 20:42:13

#8

← **Nerg34** Avec un peu de logique une solution suffisamment robuste peut être mise au point et généralisée à tous les établissements. Il est hors de question que chaque établissement fasse sa tambouille dans son coin, ça n'aurait aucun sens.

 **Albirew** - 24/02/21 à 21:33:50

#9

← **Nerg34** bah comme d'hab, ils vont raboter sur la paye ~~des esclaves~~ du personnel soignant...

 **Erwannys** - 24/02/21 à 23:31:32

#10

← **coco74** Les CHU sont considérés comme étant des "OIV". Jusqu'à présent, les hôpitaux plus locaux ne l'étaient pas : ni OIV ni OIE.

La Directive 2008/114/CE a été rédigée entre les deux premières pandémies potentielles: H5N1 et H1N1.

La plupart des agences de cybersécurité des états membres de l'Union Européenne ont un département dédié aux services de santé : hôpitaux, entreprises pharmaceutiques "vitales", etc.

Néanmoins, je crains fort que la plupart des hôpitaux - y compris les CHU - ne soient pas particulièrement robustes et résilient du point de vue de la cybersécurité ; cf. CHU de Rouen, mais également le CHU de Düsseldorf en Septembre 2020.

Édité par Erwannys le 24/02/2021 à 23:35



Votre commentaire

Connecté en tant que **TheBigBug**



Commentaire...



Envoyer 

2000 - 2021 INpact MediaGroup - SARL de presse, membre du SPIIL. N° de CPPAP 0321 Z 92244.
Marque déposée. Tous droits réservés. [Mentions légales et contact](#)

